

Convention Citoyenne sur la fin de vie
Avis N°2
Collège des garants
28 février 2023

Le Collège des garants est international et composé de quatre experts de la démocratie délibérative et, plus largement, de la délibération et de la participation. Une page leur est consacrée sur le site de la Convention citoyenne : <https://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr/l-organisation/les-garants>. Ils sont de disciplines différentes (philosophie morale et politique, droit, affaires publiques, sciences politiques, sociologie), praticiens et/ou chercheurs et enseignants. Ils connaissent aussi bien les débats théoriques sur ces questions que les différentes possibilités pour mettre en place ces processus délibératifs de manière justifiée dans les contextes les plus variés. De plus, ils disposent de connaissances issues de l'observation et de l'analyse comparées d'expériences similaires sur des échelles et pour des objets différents. Leur mission est notamment de faire en sorte que ce débat soit serein, pluraliste et pleinement délibératif. Pour cela, ils veillent au respect et à l'équilibre des principes de sincérité, d'égalité, de transparence (notamment l'accessibilité du grand public) et de respect de la parole citoyenne (reddition de comptes). Ils les interprètent selon les contextes et les personnes concernées. A cet effet, ils conseillent le Comité de gouvernance (sans y prendre de décisions) et lui demandent le cas échéant de justifier ses décisions, assistent au déroulement intégral des sessions et répondent aux citoyens qui les saisissent. Ils certifient les résultats des votes. Ils formulent des avis et rédigent un rapport final sur ce processus délibératif, constitué sur la base de tous les éléments recueillis. Associés dès le 6 décembre 2022 au processus, les garants ont depuis assisté à toutes les sessions (au moins deux à chaque session), ainsi qu'aux réunions du Comité de gouvernance. De plus, ils sont destinataires des échanges par courriers électroniques.

Le moment de diffusion de ce deuxième avis du Collège des garants a été choisi à l'occasion de la fin de la sixième session (sur un total de neuf). Il est marqué par le passage entre la deuxième phase de la Convention, dite de délibération (4 sessions), vers la troisième phase, dite d'harmonisation et de restitution des travaux (3 sessions).

Le Collège des garants a choisi de souligner et d'attester de quelques dimensions du processus, richement documenté et accessible pour tous sur le site : <https://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr/>, ainsi que par divers supports de communication. Il ne revient pas sur les conseils soumis au Comité de gouvernance, en réunions de préparation ou lors des sessions, pas plus qu'il n'anticipe sur le rapport final précité qui sera plus conséquent.

1) Travail assidu et débat respectueux :

Depuis l'Avis N°1, la Convention citoyenne sur la fin de vie (CCFV) a accompli un travail significatif. Les garants tiennent à saluer les conventionnels pour leur engagement sans faille ainsi que toutes les personnes qui contribuent à sa bonne organisation : Comité de gouvernance, collectif d'animation, facilitateurs graphiques et coachs, les nombreux membres du personnel du CESE et tous les experts auditionnés. L'ensemble de ces acteurs ont fait de cette convention citoyenne un lieu riche d'échanges d'informations pluralistes, de discussions et de confrontations franches, ainsi que de délibérations comme en témoignent par exemple les débats en hémicycle, en séance plénière, à la fin des sessions 5 (5.02) et 6 (19.02). Certes les formats en grands groupes limitent les interactions et l'approfondissement des arguments. Experts invités et observateurs ont pu saluer un respect face aux désaccords, trop peu répandu dans certains espaces politiques. C'est donc déjà une contribution à un débat démocratique de qualité.

2) Délibérations sur plusieurs plans complétées par des votes :

Comme nous l'avions indiqué dans notre Avis N°1 l'exercice est difficile car les conventionnels délibèrent individuellement et collectivement, sur les plans éthique et politique, tout en prenant en compte des situations individuelles pour répondre sur un plan plus général. 4 sessions n'étaient pas de trop pour cette phase consacrée à la délibération. Elle a permis d'approfondir et de discuter - parfois en groupes d'opinions - certains désaccords ainsi que de mieux repérer ce qui fait consensus. Ces discussions ont été complétées par des votes aux statuts divers. Cependant, les conventionnels ont fait en sorte que toutes les positions soient entendues.

3) Production de justifications à plusieurs échelles :

Plusieurs lieux et niveaux de production de justifications et d'arguments ont jalonné cette phase délibérative – en petits groupes de 10, de 30 et en hémicycle- qu'il faudra relier aux consensus et aux dissensus. Il faudra également les reprendre dans le Rapport final, qui doit lui-même être argumenté par sa structure.

4) Plusieurs types de votes :

Plusieurs votes ont eu lieu au cours des dernières sessions, dont un vote sur la méthode de travail pour réaliser le document final (session 5 ; 3.02).

Comme la production des arguments, celle de la formulation des questions de vote ont parfois été perfectibles. De plus, le fait que les votes n'ont pas tous le caractère habituel de vote conclusif et décisionnel, a provoqué parfois des incompréhensions.

5) Formulations de questions soumises au vote :

On ajoutera qu'on pourrait envisager d'impliquer les conventionnels dans l'élaboration de certaines questions de vote. Cela pourrait être utile dans le cadre de la phase d'harmonisation et de restitution.

6) Conventionnels et séance de compte rendus :

Le collège des garants salue le fait que les conventionnels invités en séances de compte rendus à l'issue des sessions le dimanche ont pu fournir un résumé de ces réunions au début de la session suivante. De même comme ils ont été identifiés en début de session, ils ont pu prendre en compte les réactions d'une diversité de participants.

En vue de la phase d'harmonisation et de restitution des travaux, le [Collège des garants livre ici plusieurs points de réflexion et d'attention](#) :

1) Co-rédaction du document final et place centrale des conventionnels :

Les garants ont régulièrement appelé à un engagement le plus direct possible des conventionnels à toutes les étapes du processus. De nombreux participants à la convention eux-mêmes ont exprimé un souhait de co-création, de co-production et de co-responsabilité. Le collège de garants estime que cela participe du principe du respect de la parole des conventionnels. Certes il reconnaît les difficultés d'une rédaction reflétant le plus fidèlement possible les travaux de plus de 180 personnes sur près de 27 jours, répartis sur presque 4 mois. De plus cette rédaction est ici plus compliquée à mettre en œuvre du fait que les conventionnels ne partagent pas les mêmes points de vue pour toutes les parties de leurs réponses à la question de la CCFV.

Lors de la dernière phase, dite d'harmonisation et de restitution, il est essentiel de veiller à ce que les conventionnels participent à la validation de « leur » document final, que ce soit sur le fond et la forme. Pour cela il faudra notamment tirer parti des échanges en session 6 portant sur différents aspects du document final, destiné d'ailleurs à plusieurs types de publics. Le rythme très serré (une session toutes les semaines) rend l'exercice très difficile, qui plus est avec les incertitudes des grèves potentielles. Il faudrait au minimum disposer d'un comité de veille rédactionnelle, au moins pendant les sessions.

De même, il est souhaitable dans pareille expérience de reprendre pour certaines parties (par exemple introduction, adresse ou résumé) les formulations des conventionnels.

2) Prise en compte des résultats de la Convention :

La prise en compte de la parole des conventionnels nécessite d'anticiper sur quelles bases celle-ci pourra s'appuyer.

2.1. Cette prise en compte dépend tout d'abord des attentes des conventionnels qui doivent pouvoir être précisées.

Ils sont là pour permettre d'éclairer la décision publique et leurs travaux doivent pouvoir aider à le faire au mieux. La rédaction finale de leur document doit donner à voir tant les consensus, que les dissensus (ou toutes les types d'accords et de désaccords qui seront reconnus comme pertinents), adossés aux justifications et aux arguments qui les soutiennent. De même, leurs propositions doivent être argumentées et dûment contextualisées.

Toutefois, rien n'empêche qu'ils puissent également faire valoir des attentes sur le destin de leurs propositions, en n'évacuant aucune voie possible.

2.2. Cette prise en compte concerne également le gouvernement, et notamment le Première ministre qui a adressé une question aux conventionnels pour cadrer leurs réflexions, les ministres concernés, les parlementaires, et le CESE. La

publication d'un rapport du CESE est prévue vers le mois de mai. Il est souhaitable que la mission temporaire sur la fin de vie, qui travaille en parallèle sur le même sujet, fasse connaître aux conventionnels l'avancée de ses travaux, avec le souci de trouver le meilleur moyen de diffusion des résultats des deux assemblées, tout en distinguant leurs responsabilités respectives .

2.3 Si aucune session de reddition de compte n'a été formellement arrêtée, le collège des garants encourage la tenue d'un tel moment qui pourrait s'appuyer sur les attentes explicitées qui sont évoquées plus haut. Cette session, ou ce moment, concerne en premier lieu le gouvernement, mais également d'autres institutions qui honoreront ainsi l'investissement des conventionnels et la valeur de leurs réflexions, fruits d'une délibération collective et pluraliste.

3. Restitution de la méthode délibérative choisie :

Distincte des résultats, la méthode élaborée, les principaux choix retenus et les résultats obtenus, ainsi que leurs limites, doivent pouvoir trouver leur place dans le Rapport final.

Après que ce Rapport aura été rendu, les conventionnels doivent pouvoir eux aussi se prononcer sur les améliorations à porter pour d'autres conventions du même type. Ces appréciations pourraient être complétées par les travaux des chercheurs-observateurs.

4. Enrichissement du débat public (accessibilité du grand public) et relations avec les médias :

Cette troisième phase doit porter un grand soin à la restitution des travaux vers tous les Français et même au-delà. Elle doit s'efforcer de mettre en valeur la richesse et les nuances de ces réalisations et de leur mode original de production. Les médias sont des acteurs importants qui contribuent à cette restitution, dans leur diversité et avec leur indépendance. Le collège des garants invite à considérer les points suivants :

1. Disposer d'une veille continue de la CCFV, mise à disposition des conventionnels, de la couverture médiatique, avec ses nuances.
2. Donner à la presse, notamment les journalistes suivant de loin l'expérience, de quoi comprendre le processus dans sa complexité et son originalité.
3. Trouver les moyens d'expression de la Convention (et pas de tel ou tel conventionnel en son nom propre), sur la forme et sur le fond. En effet, le Comité de gouvernance ne peut pas s'exprimer sur le fond et c'est souvent ce que visent les questions.

Le Collège des garants invitent également à imaginer la forme de suivi des propositions et leur place, le cas échéant, pour les expliquer et les défendre.

5 . Expertise additionnelle :

Cette dernière phase doit également permettre de tester une dernière fois auprès d'experts ou de publics extérieurs la pertinence, la justesse et la solidité des idées, des propositions et de leurs arguments, ainsi que les diverses formes d'accords et de désaccords des conventionnels. Le collège des garants invite à aller aussi loin que possible pour que ces résultats soient le plus adaptés et anticipent les oppositions. De même, il espère que si des demandes d'auditions complémentaires étaient justifiées et demandées par au moins un tiers des conventionnels, celles-ci puissent être honorées.

Le Collège des Garants
Agnese Bertello, Marjan Ehsassi, Bernard Reber et Min Reuchamps